

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

ANDRE René	WEIS Mathieu	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	FEUVRIER Alieth	RECH Serge
HERFELD Marie-Laurence	HATRI Aïcha	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	POUGET Clémence	SCHNEIDER Brigitte	HERGAT Michel
MELEO Guy	RENAUX Patricia	ZIEGLER Damien	PARPETTE Jerry
BRUSCO Stéphan	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	TACCONI Pierre
SEGURA Olivier	REBSTOCK-PINNA A.		

Procurations :

SCHITZ Denis	a donné procuration à	FERRERO Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	KASPAR-COTRUPI Angèle
SCHULTZ Laurent	a donné procuration à	POUGET Clémence
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
ZENNER Bernard	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	BRUSCO Stéphan
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	LUCCHINI Marc (à partir du point 6)

Absents excusés :

ABATE Patrick

Absents non excusés :

GRILLO Marie	TSCHERSCH Laurent	BARILLARO Jérémy
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	
DEUTSCH André	SCHUTZ Sylvie	
GUERMANN Bernard	BEY Michèle	

La séance débute à 18h 14

Début de la séance :

Membres en exercice : 58
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10

Point 2 : installation de Mme MENTION Fanny

A partir du point 3:

Membres en exercice : 59
Présents : 39
Procurations : 10
Absents : 10

Point 5 :

M. ANDRE René ne participe pas au vote.

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 10
Non participant au vote : 1

Pendant le point 6 :

Départ de Mme HERFELD Marie-Laurence.
Sortie de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 10
Absents : 11

Au début du point 7 :

Retour de M. JURCZAK Serge

Membres en exercice : 59
Présents : 38
Procurations : 11
Absents : 10

Pendant les informations au Comité Syndical:

Départ de M. WEIS Mathieu, M. HERGAT Michel et Mme FEUVRIER Alieth

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 10
Absents : 14

La séance se termine à 20h15

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-7 – DELIBERATION N°023/I-18 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL DU BOULEVARD FOCH

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le SMiTU Thionville Fensch, agissant en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, a prévu de mettre à disposition de son délégataire, la société Keolis Thionville Fensch, les sanitaires pour les conducteurs et le personnel de l'exploitant ;

Considérant que la Ville de Thionville, propriétaire du local situé boulevard Foch, propose au SMiTU l'utilisation du sanitaire qui le mettra à disposition de son délégataire de service public, la société Keolis Thionville Fensch ;

Considérant que conformément à son contrat de délégation de service public conclu avec la société Keolis, il revient au SMiTU d'assumer le paiement de toutes charges afférentes (estimées à 1540 euros TTC pour l'année 2023) à la mise à disposition du local ;

Considérant que la mise à disposition du local est consentie à titre gratuit par la Ville de Thionville, qu'elle est consentie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et qu'elle pourra être reconduite tacitement trois fois par périodes successives de trois ans, soit neuf années de reconduction et une période totale de mise à disposition de douze ans ;

Considérant que la précédente convention a pris fin le 31 décembre 2022 ;

Il est demandé au Comité Syndical :

- de valider les termes du projet de convention joints en annexe ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.
- d'inscrire les crédits au budget de l'année 2023 et suivants.

Le Bureau Syndical en date du 6 février 2022 a donné un avis favorable.

La Commission Travaux du 20 février 2023 a donné un avis favorable.

La Commission Transport-Réseau du 21 février 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide les termes du projet de convention joints en annexe ;
- autorise le Président du SMiTU à signer cette convention, ainsi que tout éventuel avenant relatif à sa bonne exécution.
- inscrit les crédits au budget de l'année 2023 et suivants.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 2 mars 2023

Le Président,



Roger SCHREIBER

